

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/088/AFF MAR

SÉANCE DU 06 MAI 2026

OBJET : AFFAIRES MARITIMES
Subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) - Station de Porto-Vecchio.

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO Stéphanie PAPI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jean-Yves CASTELLI ; Vincent BERETTI ; Cyril PERES CESARI ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI à Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI à Nathalie APOSTOLATOS ; Cyril PERES CESARI à Jacky AGOSTINI ; Vannina CHIARELLI-LUZI à Guy-Marc NICOLAÏ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Chjara TAFANI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju souhaite participer activement au développement de la station locale de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, créée au début des années soixante-dix.

Cette association a pour mission la sauvegarde de la vie humaine en mer. La station locale de Porto-Vecchio est actuellement composée de 40 bénévoles et assure chaque année de nombreuses missions d'assistance et de sauvetage.

Pour mener à bien cette action bénévole et gratuite, il est nécessaire de mobiliser des bateaux et des équipages, d'assurer l'entretien et l'hébergement de la flotte, ainsi que la formation continue des sauveteurs.

Au regard de la fréquentation croissante du littoral communal, la Commune souhaite pérenniser cet outil indispensable à la sécurité publique.

À ce titre, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 8 000,00 € (Huit mille euros) à l'association « SNSM - Station de Porto-Vecchio », financée par le budget annexe du port.

Il sera demandé à l'association de fournir un bilan détaillé de l'utilisation de cette participation financière.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention faite par l'association « Société Nationale de Sauvetage en Mer »,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention d'un montant de 8 000,00 € (Huit mille euros) à la Société Nationale de Sauvetage en Mer - Station de Porto-Vecchio.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile à la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires sur le budget annexe du Port.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	28
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.